



Département de Haute-Savoie  
Commune de Sciez  
614 avenue de Sciez 74140  
Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08  
Mail : [commune.sciez@orange.fr](mailto:commune.sciez@orange.fr)  
Site : [ville-de-sciez.com](http://ville-de-sciez.com)

---

## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Mercredi 27 juin 2018**

### **PRESENTS**

Mesdames, Roch Monique, Longuet Odile, Rapin Jacqueline, Chaumeron Dominique, Torrente Marie-Christine,

Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Demolis Hubert, Réale Richard, Favre Pierre, Maure Dominique, Cognet Céline, David Michel, Huvenne Bernard,

### **PROCURATIONS**

Bourgeois Fatima à *Longuet Odile*,

Badaire Corinne à *Jean-Luc Bidal*,

Couasnon Thierry à *Christian Vignaud*,

Requet Michel à *Huvenne Bernard*,

Brothier Nathalie à *Torrente Marie-Christine*,

### **ABSENTS EXCUSES :**

Roze Fabienne, Pierron André, Gilbert Joël, Favre-Perillat Christel, Reinbold Caroline, Demolis Cyril, Thierry Julie, Humbert Marlène, Kupper Lionel

### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Huvenne Bernard a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07-06-2018**

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 juin 2018, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents. Concernant l'unique point inscrit à l'ordre du jour, monsieur Huvenne intervient par procuration, au nom de monsieur Requet qui affirme qu'il y aurait dû y avoir deux votes distincts ; l'un validant le choix du promoteur, l'autre autorisant le Maire à négocier le foncier communal relatif à l'opération.

Le Maire répond qu'il ne comprend pas cette remarque dans la mesure où il est évident que le foncier communal intégré dans l'opération fera obligatoirement l'objet d'une délibération du conseil municipal. Le projet était présenté dans sa globalité ce qui implique forcément la préparation des cessions des parcelles communales.

Le compte rendu de la séance du 7 juin 2018 est approuvé à la majorité et une voix contre (*Requet Michel*).

La séance est précédée par l'accueil de la classe CM1/CM2 du groupe scolaire des Petits Crêts pour la présentation de trois projets d'aménagement de leur classe. Trois groupes d'élèves ont ainsi élaboré avec leurs enseignantes, mesdames Neveu et Ragot, un projet qu'ils sont venus présenter au conseil municipal.

## **QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

### **Tourisme**

#### **1-Destination Léman : approbation du règlement intérieur**

**Exposé :** Hubert Demolis, Maire adjoint

Lors de sa séance du 31 mai 2018, le conseil d'administration de la SPL Destination Léman, office de tourisme intercommunal, a statué sur le projet de règlement intérieur.

Pour être adopté par le CA de la SPL, ce règlement intérieur dit, en premier lieu, être soumis à l'approbation de chaque assemblée délibérante des actionnaires.

*Vu le règlement intérieur ci-annexé,*

**Le Conseil Municipal, à la majorité moins une voix contre (Chaumeron Dominique) et une abstention (Rapin Jacqueline),**

**-approuve** le règlement intérieur du la SPL Destination Léman.

---

### **Subvention association**

#### **2-Approbation d'une subvention à la MFR de Margencel**

**Exposé :** Jean-Luc Bidal, Maire,

*Vu le courrier de demande de subvention adressée à la commune de Sciez par la MFR de Margencel en date du 23 mai 2018,*

*Considérant que la commune apporte un soutien financier de 40 euros par an et par élève de Sciez en apprentissage,*

*Considérant que 9 enfants de Sciez sont scolarisés à la MRF de Margencel,*

**Le Conseil Municipal, unanime,**

**-décide d'octroyer** une subvention à la MFR de Margencel à hauteur de 360€ (40x 9)

**-les crédits nécessaires sont inscrits au BP2018 en réserve à l'article 6574.**

---

## Aménagement

### 3-Mission d'étude prospective urbaine et paysagère aux abords ouest et est de la Mairie

**Exposé :** Jean-Luc Bidal, Maire,

*Considérant la nécessité pour la commune d'avoir une vision précise et complète du secteur urbain situé aux abords de la RD1005 et en continuité Est et Ouest de la Mairie,*

*Vu le projet de mission proposé par le groupement ATELIER FONTAINE et AGENCE CHRISTOPHE BONDAZ ARCHITECTE, ci annexé,*

**Le Conseil Municipal, unanime,**

- autorise le Maire** à passer et signer contrat avec le groupement FONTAINE/BONDAZ
  - les crédits nécessaires seront inscrits au BP2018 par décision modificative et au BP2019.
- 

### 4-Contrat d'assistance et de conseil urbanisme

**Exposé :** Jean-Luc Bidal, Maire,

*Considérant la nécessité pour la commune d'être conseillée et assistée en matière d'urbanisme, aménagement et d'assistance de maîtrise d'ouvrage,*

*Vu le projet de contrat d'assistance et de conseil proposé par la société AS CONSEIL SAS représentée par Monsieur Ange Sartori, ci-annexé,*

**Le Conseil Municipal, unanime,**

- autorise le Maire** à passer et signer contrat avec la société AS CONSEIL SAS,
  - les crédits nécessaires seront inscrits au BP2018 par décision modificative et au BP2019.
- 

## Foncier

### 5-Demande d'acquisition par anticipation d'un bien porté par l'EPF-133 chemin Hutins Vieux

**Exposé :** Christian Triverio, Maire adjoint

*Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 novembre 2011 portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF74 pour l'acquisition des biens suivants :*

Section	N° cadastral	Situation	Surface
AI	51	Les Peuteys	53a 93ca
AI	52	133 chemin des Hutins Vieux	48a 88ca

*Vu la convention pour portage foncier en date du 3 novembre 2011 entre la commune de Sciez et l'EPF74 fixant les modalités d'intervention de portage et de restitution des biens ci avant mentionnés,*

*Vu l'acte d'achat par l'EPF74 en date du 6 octobre 2011 fixant la valeur des biens à la somme totale de 1 011 871.71 euros (frais d'agence et d'acte inclus),*

*Vu l'acte de vente par l'EPF au SISAM en date du 12 février 2014 pour la somme de 220 000.00 euros portant sur les parcelles :*

Section	N° cadastral	Situation	Surface
AI	103 (ex 51)	Les Peuteys	3a 56ca
AI	107 (ex 52)	133 chemin des Hutins Vieux	22a 38ca

*Vu l'acte de vente par l'EPF au profit de la commune en date du 5 octobre 2016 pour la somme de 130 000.00 euros portant sur les parcelles :*

Section	N° cadastral	Situation	Surface
AI	121 (ex 109)	Les Peuteys	3a 29ca
AI	117 (ex 108)	133 chemin des Hutins Vieux	00a01ca

*Vu les biens restant en portage ; une maison d'habitation (villa Ouest), avec terrains attenants, portant sur les parcelles :*

Section	N° cadastral	Situation	Surface
AI	104 (ex 109)	Les Peuteys	50a 37ca
AI	114 (ex 105)	133 chemin des Hutins Vieux	16a 93ca
AI	115	133 chemin des Hutins Vieux	00a 08ca
AI	106	133 chemin des Hutins Vieux	02a 53ca
AI	116 (ex 108)	133 chemin des Hutins Vieux	00a 15ca
AI	118 (ex 108)	133 chemin des Hutins Vieux	03a 37ca
AI	119 (ex 108)	133 chemin des Hutins Vieux	00a 01ca
AI	120 (ex 109)	133 chemin des Hutins Vieux	00a 01ca
AI	122 (ex 109)	133 chemin des Hutins Vieux	00a 09ca
AI	123 (ex 10)	133 chemin des Hutins Vieux	00a 03ca

*Vu les remboursements déjà effectués par la commune, soit, la somme de 367 123.02 euros,*

*Vu le capital restant dû, soit la somme de 294 748.69 euros,*

*Vu l'article 4.4 du règlement intérieur de l'EPF74 ;*

**Le Conseil Municipal, à la majorité moins une voix contre (Requet Michel par procuration) et une abstention (Huvenne Bernard)**

**-d'acquérir par anticipation** la propriété bâtie et ses terrains ci-avant mentionnés et interrompre la mission de portage de l'EPF74,

**-accepter** qu'un acte soit établi au prix de 661 871.71 euros, TVA immobilière sur marge incluse soit : 661 871.71 euros hors taxe et 0.00 euro pour la TVA sur marge au taux de 20%

**-accepter** de rembourser à l'EPF le solde de l'investissement, soit la somme de 294 748.69 euros,

**-s'engager à rembourser** à l'EPF les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature et l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués les cas échéants, des subventions et loyers perçus pour le dossier,

**-charger Monsieur le Maire** de signer l'acte administratif de vente EPF/Commune de Sciez.

## 6-Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale 2019

**Exposé :** Jacqueline Rapin, Maire adjoint

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires, les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. C'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

A ce titre, l'ONF porte à connaissance une proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2019 dans les forêts relevant du Régime Forestier de la commune de Sciez.

**Le Conseil Municipal, unanime,**

- approuve** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 présenté dans le tableau ci-annexé,
  - demande** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé et validé par ses soins
  - précise** que ces coupes validées sont destinées à la vente publique en bloc,
  - donne pouvoir à M. le Maire** pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
  - autorise le Maire** à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied
  - choisit** le mode de délivrance : Délivrance des bois sur pied.
- M. le Maire ou son représentant assistera au martelage des parcelles concernées.

---

## QUESTIONS DIVERSES

Le Maire annonce les festivités de la commémoration du 14 juillet qui auront lieu vendredi 13 juillet, RDV devant l'arbre de la liberté à 19h30, marche citoyenne jusqu'au monument aux morts, vin d'honneur avec animation musicale, feux d'artifice et bal populaire au Port.

Monsieur Bernard Huvenne :

- déploie le manque de propreté sur l'ensemble de la commune, que ce soit sur les points d'apport volontaire ou les déjections canines et crottins de chevaux sur les trottoirs et routes. Concernant les points d'apport volontaire, le Maire propose à Monsieur Huvenne d'adresser un courrier au Président de Thonon Agglomération au nom de l'opposition et de se rapprocher de Julie Thierry, conseillère municipale, pour la mise en œuvre du projet d'installation de canisettes. Pour ce qui est des crottins de chevaux, le Maire propose d'envoyer un courrier aux centres équestres de la commune pour qu'ils incitent leurs cavaliers à utiliser des sacs de récupération. La police a reçu des directives strictes pour verbaliser toute personne étant en infraction avec la réglementation.
- Par ailleurs il semble que les commerçants de Bonnatrait n'aient pas été informés du choix du projet retenu pour l'OAP Près Derrière. Le Maire annonce qu'une réunion est prévue en Mairie le jeudi 19 juillet avec l'ensemble des personnes concernées par cette opération.
- Thonon Agglomération vient de confirmer la construction d'un Lycée sur le territoire, il est vraiment regrettable que Sciez ne se soit pas positionnée sur ce dossier. Le Maire répond que Sciez ne dispose pas des conditions requises pour accueillir un Lycée.

Monsieur Triverio rappelle l'invitation des Aigles du Léman à l'inauguration de la volière, le samedi 30 juin à 14h.

Monsieur Réale rappelle l'invitation au vin d'honneur du tournoi solidaire organisé par LHM au stade d'Anthy samedi 30 juin à 17h30.

Madame Marie-Christine Torrente informe l'assemblée d'un incident passé sur la route de Bordignin avec une voiture qui roulait à forte allure. Plusieurs personnes, dont une personne à mobilité réduite, ont manqué de se faire renverser sous ses yeux. La circulation est un réel problème à Sciez. Le Maire en est bien conscient et rappelle l'enquête publique ouverte actuellement et jusqu'au 13 juillet pour le désenclavement du Chablais par la liaison Machilly-Thonon et encourage vivement chaque Sciézois à y participer. En effet, cette liaison permettrait de délester fortement nos routes communales.

Monsieur Pierre Favre fait rapport de l'assemblée générale de la Compostière de Savoie où il représente la Commune de Sciez. Tout se passe très bien, la structure se situe en dessous des normes de pollution à respecter.

**Date de la prochaine réunion du conseil municipal : lundi 23 juillet 2018 à 20h**

**Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,  
La Séance Publique est levée à 21h20**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 02-07-2018 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS  
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 27-06-2018**

**SIGNÉ**

**Le secrétaire de séance**  
Huvenne Bernard



**Le Maire**  
Bidal Jean-Luc



Vu pour être affiché le 4/7/2018 conformément aux prescriptions  
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales